

Réunion du 27 décembre 2016 du :

## Conseil Communal de Durbuy

### Compte rendu citoyen.

Préalablement à l'ouverture des débats, Le bourgmestre revient sur le l'huis-clos qu'il a prononcé lors du précédent conseil du 5 décembre écoulé. Il signale que, dès le lendemain, la presse a fait ses choux gras de sa décision !

Il ne peut révéler la teneur de la discussion en l'huis-clos. Mais il précise malgré tout que son décret était motivé en respect de la procédure. Il s'agissait de parler d'un dossier particulier, qu'il parlerait d'une personne. Etc. Et que dans le cas du projet "COUCKE" il était normal de le déclarer, car les conseillers doivent être au courant avant le public et la presse.

Par ailleurs, Il signale "une fuite" au sein du conseil ? Un document de la réunion du jour a été reproduit in extenso dans un site Web privé, c'est strictement interdit, il rappelle le règlement d'ordre intérieur et il indique qu'un conseiller à communiquer une pièce officielle. Une taupe ?

Il a répété une fois encore qu'il informera au fur à mesure sur LPM & COUCKE dans la plus grande transparence au fur et à mesure où du neuf le justifierai. On nous donne les changements morceaux par morceau. Aucun ne vaut une révolte. Mais le tout bien. Il faut exiger une vue globale à 5 ans et une étude d'incidence totale et un permis unique.

Les réjouissances commencent avec les débats purement budgétaires, RAS, sinon que les frais inhérents à la zone de police sont en hausse de 40.000 €, la justification est à trouver dans la répercussion de la crise terroriste !

La crèche au Père Oblats sera probablement ouverte vers septembre 2017.

Après l'exposer du budget par Francis DUMOULIN, l'opposition souhaite s'exprimer, Laurence le BUSSY prend la parole pour une intervention d'ordre générale tout en faisant remarquer l'absence de volonté de la majorité sur certains dossiers et pointe par la même occasion sur les maisons de tourisme, etc., rien de bien neuf. Elle signale avoir été contactée par la presse et avoir refusé de satisfaire à la demande du journaliste, et regrette que tout le monde n'ait pas fait pareil, faisant allusion à la communication du document cité plus haut.

S'en suit une brève intervention d'André TASSIGNY qui s'étonne de frais aux budgets pour les amendes administratives, il ajoute également que le citoyen Durbuysien n'est pas correctement informé (Je comprends : de la vie politique politicienne de la commune ?)

Francis DUMOULIN l'informe qu'il y a, en la matière, des frais à verser à la province, il rappelle que deux agents taxateurs sont en poste, etc. Il répond aux questions générales et signale que le citoyen aura les infos circonstanciées dans le bulletin communal de janvier.

Il précise qu'un projet se fera entendre en 2017 avec un festival de musique à Durbuy et cela par la volonté du collègue ?

Il a également fait allusion au Centre d'Ingénierie touristique de Wallonie (CITW), suivi par le mayer, qui tente de noyer le poisson avec l'attrait de l'emploi !

Actuellement, le taux de chômage à Durbuy est de 15% venant de 10% il y a peu (la date précise m'échappe ?) il faut donc renforcer l'action communale sur le tourisme et la mobilité (grossière génuflexion à COUCKE) une part de l'opposition à bien saisi l'allusion !

Pendant des décennies le parti au pouvoir n'a rien fait pour attirer des emplois sur la commune; par exemple des fournisseurs de l'horeca ou des entreprises de service à distance. Elle a favorisé les grandes surfaces au détriment des petits commerces, avec des pertes d'emploi nettes. L'opération COUCKE suit cette logique. Les pertes d'emplois dues à la disparition des clients motards en est le premier signe.

Il a encore été question de sport avec un nouveau Hall omnisports à Warre ? Le chef de file du MR conteste sur le tennis, sur la transformation du Sassin à Bomal, il ne comprend pas où la majorité veut en venir ?

Il signale également que rien n'est fait pour les salles de la laiterie. MR et PS refuse les budgets.

André TASSIGNY revient une fois encore à la parole et propose que les étangs de Rome servent de lagunage pour l'égouttage des riverains de la grande route et signale qu'il pourrait avoir des subsides de la RW ?

Travaux aux « Mignées », ils ont été chiffrés 133000 € et accessoires. Le chantier a été réalisé grâce à l'obtention substantielle de subsides, la ventilation chiffrée m'ayant été inaudible, je n'en connais pas davantage sur ce point, sinon que l'échevin des travaux, Freddy PAQUET, ne compte pas s'arrêter à ce qui a été fait, il poursuivra en 2017 sur une autre portion.

Approbation du cahier des charges pour construire les logements sociaux derrière chez Noirhomme, tout le monde est d'accord (pour une fois).

La réunion se poursuit avec le point 12 : projet d'acte pour la vente de Bois de Chaplis. Philippe BONTEMPS en fait une lecture complète, l'acquéreur potentiel étant Arechoi ? Société constituée en avril 2016 et satellitaire de Alycho, une tambouille couckienne. Pour noyer un poisson, c'est mieux une piscine olympique qu'un coquetier. Dans le texte lu par le bourgmestre, on entend de nombreuses conditions liées à la vente. Mais jamais ce qui se passe si une de ces conditions n'est pas remplie. La vente sera-t-elle annulée? Y aura-t-il une amende ? Suffisamment dissuasive ? (Vu le passé, nous ne faisons aucune confiance à ces conditions).

Dans le fil des débats, il a été clairement précisé que l'ancien camping la Chênaie est une zone résidentielle ? Je la pensais zone de loisir, décidément, il me faut réviser mes tables de multiplication !!!

Dans l'acte, l'acheteur s'engage à mener son projet à bien endéans les cinq années suivant la date authentique. Il est encore précisé que les chemins publics sont exclus de la vente et reste propriété de la commune, que le bois sera à 80% accessible gratuitement aux personnes souhaitant s'y balader, que de générosité.

La vente est fixée, si j'ai bien entendu, à 923000 € + les frais et dépens.

Le mayor rajoute, tient donc, ce bois est surpayé, il faut s'en féliciter, car ce n'est pas une "forêt" de qualité !

Vote : seule la majorité est d'accord avec elle-même.

Le dialogue revient une fois encore sur le document qui a fuité, on apprend qu'il s'agit d'une lettre récente de Bart MAERTEN du 20 décembre, courrier dans lequel il redéfinit le projet initial et le motive !!! Écolo se défend d'être au courant de ce document ! Le ton semble devenir un peu plus guerrier.

Laurence le BUSSY reproche au bourgmestre de laisser-faire COUCKE sur TV Lux, argumentant sur les déclarations de l'été où COUCKE se vante de ne pas être étranger à l'interdiction des motos à Durbuy Vielle ville, sur la déclaration qu'il a faite présupposant à l'avenir une suppression de la circulation automobile au centre de la cité, etc.

Elle dit clairement à Philippe BONTEMPS que son attitude par rapport à tout cela ne lui ressemble pas ? Enfin, elle recentre le mayeur sur son devoir d' élu, et précise que les citoyens s'inquiètent.

Philippe BONTEMPS signale qu'il ne répond pas au ragot et que le collège est souverain.

Micheline TECHEUR intervient et signale que son vote contre la vente est conditionné par une absence de confiance.

Le mayeur contredit et indique que les sécurités sont prévues à l'acte. Il précise encore n'être à la botte de personne et ajoute que plein de gens lui demandent du boulot, 200 dossiers se trouvent dans son tiroir ? Le tourisme (avec COUCKE) est une solution pour l'emploi.

La cheffe de file PS, indique au mayeur qu'il n'est pas normal qu'il défende bec et ongles l'investisseur flamand, c'est non seulement anormal, mais peut aussi sembler suspect ! (décidément, j'adore cette bonne femme)

Incroyable intervention d'Yves HENROTTE transfuge MR devenu Cdh : C'est des rumeurs, les gens ne savent pas, ils disent n'importe quoi, etc. Somme toute, une brillante analyse de la capacité de jugement de la population de Durbuy, heureusement, on ne l'entend que très rarement.

Nous voici au pied du point 13 de l'ODJ, Laurence le BUSSY indique qu'elle imagine mal de voter sur la vente proposée (terres Famenne), car le projet finalisé ne lui a pas été communiqué, qu'en l'absence de cette version finale elle s'oppose, mais le bourgmestre indique qu'elle dispose bien du projet, que la seule différence est que lui a en main une mouture plus pointue encore, plus étoffée, donc plus sécuritaire. Il ajoute, que Madame le BUSSY est assez intelligente pour comprendre la lecture qu'il va donner de la MAJ du projet d'acte, mais que de toute façon, elle votera non alors !!! S'en suit la lecture

Sur le site des "Terres Fammene" l'implantation d'un second centre de vacances de classes vertes avec une ferme didactique est prévue ! Micheline TECHEUR s'insurge et regrette que les classes vertes ne s'adressent pas à tout le monde, mais uniquement aux petits Flamands ! Cela a déplu à Monsieur BONTEMPS, qui a signalé que les petits Wallons allaient en, je cite : classes de mer à la côte belge ! Il a également invité la représentante écolo à visiter les installations LPM déjà existantes.

Sur le vote un non franc de l'opposition, sauf abstention de Micheline TECHEUR.

Achat à interpréter approuvé ?

Laurence le BUSSY revient, décidément une fois encore, sur la divulgation de la lettre de B.M, elle ne cache pas son mécontentement et soulignant que la majorité soupçonnait inévitablement l'opposition, mais qu'il ne fallait pas perdre de vue que la fuite pourrait potentiellement venir de la commune.

Enfin, le point 15 retenait aussi mon attention, pour mémoire cela visait la Place aux Foires avec un déclasserment de places de parking actuellement louées par un hôtelier et la vente du terrain devenant ainsi constructible.

Il s'en est suivi une foire d'embrouille sur le prix du m<sup>2</sup> à l'endroit visé, le mayeur annonçant le chiffre de l'expert de la ville pour 300 € le m<sup>2</sup>, le BUSSY vante elle que son expert estime le même m<sup>2</sup> 750 €, cela fera l'objet d'une vérification. Le MR est contre, car cela entrainera inévitablement des dissensions avec les commerçants environnants, l'aspect des terrasses a été abordé, etc. Le projet est-il adopté, je n'ai rien compris de la fin du débat, c'était plutôt houleux ? (il faudra lire le bulletin communal ou pas ?).

Il a encore été question d'une garantie de parking pour 15 ans, d'un pont à double sens ou non, d'une passerelle, du détournement à Rome, de travaux sur berge côté Maison Communale, etc. Rien de bien précis pour l'instant qui mérite de noircir du papier.

*Ce compte rendu non officiel n'est nullement exhaustif des débats.*



Basse Cour 13  
Tél : 086.21.98.11 Fax : 086.21.98.38

est invité pour la première fois à assister à la réunion du Conseil Communal du 27 décembre 2016 à dix-neuf heures trente minutes.

Par le Collège :

Le Directeur général,

**Henri MAILLEUX**



Le Bourgmestre,

**Philippe BONTEMPS**

### ORDRE DU JOUR

1. RÉGIE ADL. Budget 2017;
2. Budget 2017 – Zone de police - Approbation;
3. Budget communal 2017;
4. Budget 2017 de la fabrique d'église de VILLERS-SAINTE-GERTRUDE;
5. ASBL Geopark Famenne Ardenne. Intervention communale 2017;
6. Conseil Consultatif Communal des Aînés. Modification composition;
7. Réfection du pont de Roche-à-Frêne. Auteur de projet. Marché de services;
8. PIC 2017-2018. Fiche. Approbation;
9. Aménagement parking de l'OAL. C.S.C.;
10. Plan HP Bois des Mignéés. Décompte final;
11. RÉGIE FONCIERE. Projet pilote HP à Barvaux. Aménagement voirie. Auteur de projet. Marché de services;
12. RÉGIE FONCIERE. Vente bois Chaplis. ARE<sup>3</sup>. Projet acte;
13. RÉGIE FONCIERE. Vente terres Famenne. ARE<sup>3</sup>. Projet acte;
14. RÉGIE FONCIERE. Projet acte. Acquisition Inzès Prés. Bollein-Schiff;
15. Place aux Foires à Durbuy. Procédure de déclassement et vente;
16. Ville. Bail emphytéotique avec ORES à Grandhan;
17. Aménagement d'équipements zone « Durbuy Nord ». Principe;
18. Personnel communal. Nomination d'un ouvrier;
19. Démission d'une conseillère communale : Laetitia NUTAL;
20. Vérification des pouvoirs d'une conseillère communale : Sarah TESSELY;
21. Installation et prestation de serment d'une conseillère communale : Sarah TESSELY;
22. PE. Désignation d'un instituteur primaire à plein-temps en remplacement de Cécile TRINE : Pierre-Armand CAJOT;
23. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de douze périodes en remplacement de Caroline COULÉE : Manon GERMAIN;
24. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de sept périodes en remplacement d'Edith DEFAUX : Mélanie PARMENTIER;
25. PE. Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à raison de deux périodes : Myriam FRANCO : Mélanie PARMENTIER;
26. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de vingt et une périodes en remplacement de Soline LEJEUNE : Marie PEPINSTER;
27. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de treize périodes en remplacement d'Edith DEFAUX : Marie PEPINSTER;
28. PE. Désignation d'une institutrice primaire à mi-temps en remplacement d'Anne WYÈME : Héloïse TASSIGNY;

**VILLE DE DURBUY**



**Basse Cour 13**

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

Par le Collège Communal:

Le Directeur général,

Henri MAILLEUX

Le Bourgmestre f.f.,

Laurence JAMAGNE

Le point supplémentaire suivant est proposé en urgence à la séance du Conseil communal du 27 décembre 2016 :

14a. Régie Foncière. Vente de terrains agricoles à Verlaine. Projet d'acte.

Motif : Ouverture des offres le 21/12/2016 et désignation du soumissionnaire par le Collège Communal en séance du 21/12/2016.

Volonté de passer l'acte authentique avant la fin de l'année.